



Département de Côte d'Or, Arrondissement de DIJON, Commune
de RUFFEY les ECHIREY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2014
(convocation du 8 avril 2014)**

Membres présents : Mmes DESAILLY. GEORGET. GOULLIEUX-VOINCHET. GUERIN.
MUTIN. ROSE. SCHMITT. TROMAS.
MM. HERVIEU. JOLY. PHILIPPE. PHILIPS. POILLOTTE. THOMAS.
VIARD.

Secrétaire de séance : Mme GEORGET

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

Mme le maire ouvre la séance à 20h00.

Le compte rendu du conseil du 7 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

2014/24

Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes, pour la durée du présent mandat :
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant maximum de 10 000 euros HT;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire. Cette délégation est valable pour les biens situés dans toute la zone soumise au droit de préemption sur la commune, selon le PLU en vigueur, et pour un montant maximum de 50 000 euros ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

2014/25

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L 2123-20 et suivants.

Vu les arrêtés municipaux du 10 avril 2014, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et à ses adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE, de fixer le montant des indemnités des élus pour l'exercice effectif de leurs fonctions selon le tableau récapitulatif suivant :

FONCTION	TAUX DE L'INDICE IB 1015 (en %)
Mme le Maire – Mme MUTIN	35
Premier adjoint – M. HERVIEU	15
Deuxième adjoint – Mme TROMAS	15
Troisième adjoint – M. PHILIPPE	15
Quatrième adjoint – Mme GUERIN	15

Ce tableau récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal. Il prend effet au 1^{er} avril 2014.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

2014/26

Vote des taxes de l'année 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE le maintien des taux des trois taxes suivantes au titre de l'année 2014 :

Taxe d'habitation : 6,48 % (inchangée par rapport à 2013)

Taxe foncier bâti : 13,83 % (inchangée par rapport à 2013)

Taxe foncier non bâti : 28,42 % (inchangée par rapport à 2013)

2014/27

Correspondant défense

Mme le Maire indique quel est le rôle du correspondant défense.

Après appel à candidature pour devenir correspondant défense de la commune, Mme ROSE et M. JOLY se proposent.

Le vote donne le résultat suivant :

- 3 voix pour Mme ROSE
- 12 voix pour M. JOLY

Monsieur Alain JOLY est élu correspondant défense de la commune.

2014/28

Election des membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune

Le code de l'action sociale et des familles stipule que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

La présidente du CCAS est Madame Nadine MUTIN, Maire de Ruffey les Echirey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- FIXE le nombre de membres du CCAS à huit membres : 4 conseillers municipaux et 4 membres extérieurs au Conseil, nommés par Madame le Maire.
- PROCEDE à la nomination des membres du Conseil Municipal au CCAS :

- Madame Corinne GEORGET
- Madame Joëlle GUERIN
- Madame Blandine SCHMITT
- Madame Adeline TROMAS

Mme le Maire indique, pour information, que les membres du CCAS qui ne font pas partie du Conseil Municipal seront :

Mme BOURGNIER
 Mme CORNELOUP-MONGEOT
 Mme CHAUCHOT
 M. BODEREAU

2014/29

Proposition de membres pour le comité consultatif

Monsieur le Président de la Communauté de Communes val de Norge souhaite créer un comité consultatif des commissions. Il revient à la commune de proposer 4 personnes pour faire partie de ce comité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- o PROPOSE les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif des commissions à la CdC :
 - Commission « finances » :

Monsieur Guy HERVIEU (13 voix pour et 2 abstentions)

- Commission « environnement urbanisme et développement économique » :

Monsieur Gilles PHILIPPE (12 voix pour et 3 abstentions)

- Commission « enfance – jeunesse » (12 voix pour et 3 abstentions) :

Madame Joëlle GUERIN

- Commission « communication, culture et musique » (12 voix pour et 3 abstentions) :

Mme Adeline TROMAS

2014/30

Commissions communales

Mme le Maire rappelle que les commissions communales sont composées exclusivement d'élus. Le Maire est par définition président de toutes les commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- o DECIDE de créer 5 commissions communales dont les membres sont énumérés ci-après (en gras, le nom de son (sa ou ses) responsable(s)) :
 - Commission *Finances* :
M. Guy HERVIEU, Mme Corinne GEORGET, M. Didier THOMAS
 - Commission *Environnement, urbanisme et patrimoine* :
M. Gilles PHILIPPE, Mme Sylvie GOULLIEUX-VOINCHET, M. Alain JOLY, M. Pierre POILLOTTE, M. Didier THOMAS, M. Sylvain VIARD
 - Commission *Fêtes et cérémonies, vie intergénérationnelle* :
Mme Joëlle GUERIN et Mme Adeline TROMAS, Mme Magali DESAILLY, Mme Nadège ROSE, Mme Blandine SCHMITT, M. Sylvain VIARD
 - Commission *Vies associative et sportive* :
M. Christian PHILIPS, M. Guy HERVIEU, M. Pierre POILLOTTE, Mme Blandine SCHMITT, M. Sylvain VIARD
 - Commission *Communication et information* :
M. Alain JOLY, Mme Magali DESAILLY, Mme Sylvie GOULLIEUX-VOINCHET, Mme Nadège ROSE, M. Gilles PHILIPPE, M. Didier THOMAS

2014/31

Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique 2ème classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DÉCIDE de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire du 1^{er} juin 2014 au 30 novembre 2014, à raison de 35 heures hebdomadaires.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes correspondant à ce recrutement.

L'agent percevra une rémunération correspondant au 1^{er} échelon de la grille indiciaire correspondante (échelle 3). Au 14 avril 2014, cela correspond à l'IM 316 (IB 330).

Les crédits sont inscrits au budget 2014.

Informations diverses

Cérémonie du 8 mai : la commémoration aura lieu au monument à 11h30 et sera suivie d'un apéritif servi sous le préau de la cour d'école s'il fait beau.

Passage des enfants en 6^e : un cadeau a été remis aux enfants en juin 2013. Mme le Maire et les adjoints recevront prochainement M. BERNARD, directeur de l'école élémentaire, et verront avec lui si le même cadeau est reconduit.

Il est également envisagé de faire un cadeau pour les nouveaux bacheliers du village.

Fête nationale : la commission concernée réfléchira à cette manifestation et fera ses propositions au conseil lors d'une prochaine réunion.

Ouverture prochaine d'une restauration rapide à Echirey : une restauration devrait s'installer à l'emplacement de l'ancienne entreprise B2L (au bout de la rue Marguerite Mutin). Il s'agira de vente sur place ou à emporter de plats type couscous / kebab.

Marché nocturne : la commission concernée travaillera sur ce sujet.

Fleurissement du village : la municipalité souhaite que le fleurissement de la commune soit plus important. La commission concernée travaillera sur la mise en place d'une demi-journée d'invitation à tous les habitants du village pour participer aux plantations, les fleurs étant fournies par la commune. Les participants se retrouveront pour pique-niquer. La municipalité offrira les boissons.

Lavoir du Basmont : il est regrettable de constater que ce lavoir sert toujours de lieu de nettoyage de tapis etc... Certains y accèdent même en voiture. C'est un problème récurrent.

Val de Norge Football Club : Mme le Maire et les adjoints ont reçu des représentants du VNFC. Ces derniers souhaitent vraiment que le VNFC soit un club reconnu au niveau de la Communauté de Communes. Les élus de Ruffey sont décidés à soutenir cette vision des choses auprès de leurs collègues de la CdC.

Parcelle G386 : les propriétaires ont planté des arbres autour du terrain. Tant qu'il n'y aura pas de plainte des propriétaires des parcelles impactées, la gendarmerie ne peut rien faire.

PLU : Le projet de la municipalité est de maintenir le terrain de foot à l'emplacement actuel. Il pourrait être envisagé de l'agrandir s'il ne correspondait plus à aucune division. L'association foot-loisir « les Poilus » est autorisée à l'utiliser le dimanche matin selon planning des matchs officiels et sous réserve de bien respecter les règles de bon état de la pelouse (pas de matchs en cas de pluie ou de gel).

Il n'est pas envisagé de l'ouvrir à tous, car si tel était le cas, la pelouse serait trop dégradée pour qu'elle puisse être convenable pour des matchs officiels. Pendant les travaux de réfection du terrain de St Julien (mise aux normes), le terrain de Ruffey sera utilisé par l'équipe 1.

Concert lyrique : un concert sera donné à l'église de Ruffey. La compagnie DivaGue (danse, chant et harpe) présente son spectacle « sur la corde rêve », récital lyrique, le 11 mai prochain à 17h.

La séance est levée à 21h30

Fait et délibéré à RUFFEY les ECHIREY, le 14 avril 2014
Mme le Maire, Nadine MUTIN